

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19254 - 74ÈME ANNÉE

Pas de rencontre entre l'Intersyndicale et la ministre des Outre-mer

Tension à Saint-Pierre



La manifestation de l'Intersyndicale ne s'est pas conclue par une rencontre avec la ministre des Outre-mer à la sous-préfecture de Saint-Pierre. Les syndicats ont en effet refusé de rencontrer Annick Girardin.

Deux défilés étaient programmés hier à La Réunion dans le cadre

d'une journée d'action à l'appel de l'Intersyndicale Hier à Saint-Pierre, la manifestation de l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-UNEF-SAIPER-Solidaire a rassemblé un public nombreux. Rendez-vous était donné aux Jardins de la plage.

Le cortège a défilé dans les rues de Saint-Pierre dans une ambiance revendicative. Les syndicats militent

pour un changement de politique du gouvernement. Ils luttent pour une augmentation du SMIC, des retraites, des minima sociaux et se battent contre l'affaiblissement du service public. En effet, le gouvernement applique la feuille de route d'Emmanuel Macron, qui vise la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires.

La manifestation de Saint-Pierre coïncidait avec la visite d'Annick Girardin à la sous-préfecture, destination finale du défilé. La ministre devait en effet y rencontrer les maires de l'Ouest et du Sud. L'Intersyndicale comptait sur cette occasion pour rencontrer la ministre.

Arrivés devant la sous-préfecture, les manifestants constatèrent qu'ils étaient attendus par un dispositif policier. L'accès à la rue était interdit, ils ne pouvaient accéder qu'au trottoir situé en face du bâtiment. La ministre est allée à la rencontre des manifestants avant d'écourter rapidement l'échange, disant avoir été insultée.

Pendant qu'Annick Girardin et les maires discutaient dans la sous-préfecture, les syndicalistes entassés sur une surface réduite souffraient de la chaleur. Une camarade de Saint-Pierre, Gaëlle Antoine, pris alors l'initiative de franchir la barrière pour filmer la scène. Elle fut violemment repoussée par un policier. Ce fait a été



condamné par un communiqué du PCR, dénonçant les violences policières.

Dans ce contexte de tension, les syndicats se sont concertés. Estimant avoir été snobés par la ministre, ils ont choisi de ne pas rencontrer la ministre.

Par conséquent, en trois jours de visite, mis à part l'échange avec le CESER, Annick Girardin n'a pas rencontré les organisations syndicales.

Ceci a rappelé le contraste avec le

précédent séjour de la ministre à La Réunion voici quatre mois. À l'époque, elle avait choisi de rencontrer non seulement les maires, mais aussi l'Intersyndicale et des délégations de gilets jaunes. Pour ces derniers, les échanges étaient diffusés en direct. Cette fois, les seuls interlocuteurs étaient des élus, lors de rencontres qui n'étaient pas publiques.

M.M.

Une militante violentée devant la sous-préfecture

Le PCR dénonce les violences policières à Saint-Pierre

Dans un communiqué diffusé hier, le Parti communiste réunionnais dénonce les violences policières subie par une camarade qui filmait les conditions dans lesquels des manifestants étaient entassés sur un trottoir par un dispositif policier devant la sous-préfecture de Saint-Pierre.

Ce 19 mars au matin à Saint-Pierre avait lieu une manifestation de l'Intersyndicale entre les Jardins de la plage et la sous-préfecture. La décision avait été prise d'empêcher les manifestants d'approcher à tout prix du bâtiment administratif. Ils ont été contraints de s'entasser en plein soleil sur le trottoir

en face de la sous-préfecture.

Gaëlle Antoine, membre de la Section communiste de Saint-Pierre, est alors sortie des rangs et a franchi la barrière pour filmer la scène. Elle a été alors apostrophée de manière agressive par un policier. Elle a refusé de se soumettre à cette injonction, expliquant qu'il était dangereux de parquer des manifestants de cette manière. La réponse est venue d'un autre policier, qui a agrippé notre camarade, l'a soulevée et violemment poussée contre la barrière. Gaëlle Antoine a été blessée à la cheville. Devant cet acte, les manifestants ont fait preuve de leur solidarité.

Le PCR s'élève contre cette vio-

lence. La manifestation de l'Intersyndicale était déclarée, avec un itinéraire connu des policiers. Décider de parquer la foule sur une surface aussi réduite, c'était créer les conditions de la tension.

Ce 19 mars marquait le 73e anniversaire de l'abolition du statut colonial. En ce jour symbolique, la manière dont ont été traités les syndicalistes à Saint-Pierre, et la violence subie par notre camarade sont malheureusement dignes d'un mépris colonial.

Fait au Port, ce mardi 19 mars 2019
Le Bureau de presse

Edito

Le voisin, ce compagnon de survie

Toute la côte tropicale de l'Est Africaine a été touchée par le passage du Cyclone Idai, accompagné de vents violents et de fortes pluies. Les images qui proviennent du Mozambique, Malawi et Zimbabwe offrent un spectacle de catastrophe et de désolation. Le nombre de morts augmente sans cesse. Les pluies diluviennes ont causé les plus gros dégâts aux habitations, infrastructures et aux plantations. Beaucoup de personnes ont tout perdu. On imagine aisément toutes les souffrances liées au drame.

La solidarité s'organise et c'est bien. Cependant, en matière de catastrophe naturelle, l'intervention d'urgence doit être la règle. Dès dimanche, le Parti Communiste Réunionnais a lancé un appel à la solidarité d'urgence, notamment en direction de nos 2 principales collectivités. Le même jour, l'ONU a exprimé "sa solidarité avec les autorités du Zimbabwe et se tiennent prêtes à travailler avec elles pour répondre aux besoins humanitaires résultant de cette catastrophe". La PAM (Programme Alimentaire Mondial) est déjà à l'œuvre et les dispositifs de la PIROI (Plateforme d'Intervention Régionale, organisme rattaché à la Croix Rouge, ont été déclenchés.

Force est de constater que l'intervention d'urgence est à revoir, en ciblant l'anticipation. Si nous sommes convaincus que le réchauffement climatique provoquera des situations inédites alors les priorités changent. L'urgence est l'éducation et la formation de la population. Le manque de préparation est criminel. Préparer la population à se prendre en charge, organiser des dispositifs simples de solidarité, prévoir des stocks de survie etc n'est pas un luxe. La réponse d'urgence se trouve dans la proximité. Ainsi, le voisin n'est pas l'ennemi mais le compagnon de survie.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Pour la hausse des salaires, des minima sociaux, des retraites et la défense du service public

Intersyndicale mobilisée à Saint-Denis



Comme à Saint-Pierre, plusieurs centaines de personnes avaient répondu à l'appel de l'Intersyndicale hier à Saint-Denis. Les manifestants ont marché jusqu'à la préfecture pour demander un changement de politique du gouvernement.

L'appel à la grève et à la manifestation lancé par l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-UNEF-SAIPER-Solidaire a donné lieu hier matin à un défilé dans les rues de Saint-Denis. Rendez-vous était donné devant le Petit-Marché.

La politique du gouvernement était la principale cible des manifestants, demandant le départ du président de la République. Du côté des élus de La Réunion, le président de Région était la cible des critiques.

Les organisations étaient rassem-

blées autour d'une plate-forme demandant notamment un SMIC à 1800 euros, 300 euros de plus pour les minima sociaux et les retraites, et la défense du service public. Les syndicats avaient choisi de dé-

filer par ordre alphabétique. La CGTR ouvrait le défilé, suivie par la FSU, FO et le SAIPER. Après être passé par la rue du Maréchal Leclerc et la rue de Paris, le défilé est arrivé devant la préfecture.



Le PCR exprime ses peines

Décès de Daniel Lallemand, un grand militant pour la liberté de La Réunion

Nous avons appris avec peine le décès ce lundi 17 mars à midi de notre camarade Daniel Lallemand, à l'âge de 93 ans. Une cérémonie de recueillement suivie de la crémation aura lieu ce mercredi 20 mars au Centre funéraire Commune Primat à Saint-Denis à 13 heures. Le Parti Communiste Réunionnais adresse ses sincères et fraternelles condoléances à tous les membres de la famille de Daniel, dont son épouse Xénia, et à tous leurs proches. Nous publions ci-après un témoignage sur la vie et l'œuvre militante de Daniel Lallemand que nous a envoyé notre camarade Georges-Marie Lépinay, que nous remercions pour cette contribution à la culture de notre mémoire historique.

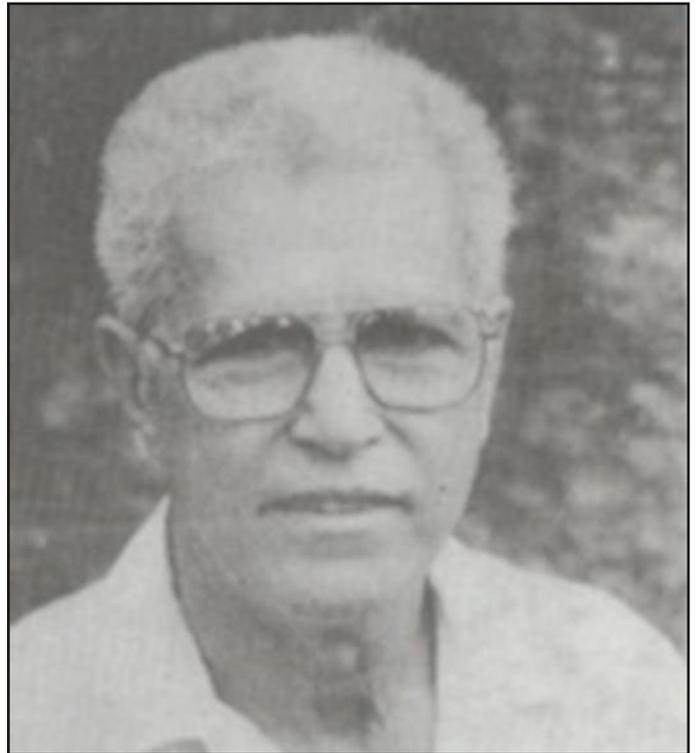
Daniel fait partie de ces quelques étudiants réunionnais en France qui choisissent d'adhérer au Parti Communiste Français au lendemain de la fin de la 2ème guerre mondiale. Notamment avec Paul Vergès, Bruny Payet et Max Rivière, ayant choisi de rentrer au pays, leurs études terminées.

Arrivés à La Réunion, dans la logique de leur engagement, ils se retrouvent à la Fédération de La Réunion du Parti Communiste Français et se mettent au service de leur pays et de son peuple.

Avec les autres, ils participent aux luttes populaires pour l'application de la départementalisation votée en 1946. Mais, assez rapidement, ils se rendent compte de ce qu'ils considèrent comme «l'impasse de la départementalisation» (Daniel a consacré de nombreux articles parus dans "Témoignages" à ce sujet dans les années soixante). De cette analyse, ils concluent à la nécessité d'une autonomie de La Réunion dans le cadre de la République, ce qui aboutit, en mai 1959, à la création du Parti Communiste Réunionnais, dont Daniel est un des membres fondateurs. À ce titre, il participe à la rédaction des thèses du congrès constitutif du P.C.R. en 1959.

Lorsque je débarque à La Réunion en janvier 1965 et que je rejoins "Témoignages", Daniel est membre du Comité Central, du Bureau Politique et du Secrétariat du Parti (à noter qu'à cette époque ces organismes de direction ne s'appellent pas ainsi, mais Comité Directeur et Bureau directeur, pour changer de dénomination au congrès de 1972 à Saint-Paul).

Daniel est alors, avec Paul, Bruny, Laurence, puis Baptiste, une des pièces maîtresses de "Témoignages". Réputé comme étant le théoricien et l'économiste du Parti, il participe activement aux articles de "Témoignages" et à ces rubriques. À ce titre, il contribuera activement à la série d'«Arguments» pa-



Une photo de Daniel Lallemand parue en 1994 dans le tome 3 du livre d'Eugène Rousse intitulé "Combat des Réunionnais pour la liberté".

rus dans "Témoignages" pour démontrer «l'impasse de la départementalisation» et la nécessité de l'autonomie dans le cadre de la République.

Daniel a eu une activité particulière auprès des intellectuels. Il contribue à la création et à l'animation de la revue "Les Cahiers de La Réunion", créée à l'initiative du Parti et réunissant des intellectuels de tous bords, dont la lecture des articles est encore d'actualité.

Signalons aussi un fait qui a son importance dans sa vie militante: Daniel joua un rôle important dans le déclenchement de la clandestinité de Paul Vergès : son domicile jouxtait le siège de "Témoignages", rue Maréchal Leclerc à Saint-Denis, avec lequel il communiquait par une ouverture dans le toit du journal. Enfin, rappelons que Daniel a été victime de l'ordonnance Debré d'octobre 60. N'ayant pas accepté d'être envoyé en France, il s'est mis à compte, en tant qu'enseignant et professeur d'allemand, de dispenser des cours particuliers à son domicile, dans la rue Félix Guyon à Saint-Denis. C'est ainsi qu'il réussit, tant bien que mal, à joindre les deux bouts.

Georges-Marie Lépinay

Oté

Pou trap nout libèrté, pti pa, pti pa n'arivé !

Moin la lir dsu facebook kozman inndé moun i di apopré : « La libèrté lé mor, isi La Rényon lo 19 mars 1946 ». Bann moun-la, sé zot mèm la roganiz in prosé pou Dr Raymond Vergès é d'après sak mi rapèl zot la kondane ali a mor épi pétète zot la fé l'égzékisyon zot kondanasyon.

Mi di pa sa lété in prosé pou rir pars sé kant mèm in l'évènman inportan é Dr Raymond Vergès sé in moun inportan dann nout listoir. Dizon lévènman-la - donk la loi 19 mars 1946- i méritein gran réflékisyon par raport son bilan, par raport son konsékans dsi la suite nout listoir.

Promyé késtyon ni pé poz anou i port dsi in konsékans la loi. Ni pé domann anou si la loi la anpèsh par la suite nout péi gagn son libèrté dizon son l'indépendans. Mi pans la pa in loi i grav konm i di in éstatu dann lo marb. Sansa Lalzéri noré té ankou dékoupé an départman fransé. Konm lo kolonyalis la dékoup ali in zour.

Dézyèm késtyon ni doi poz anou : ni pé domann anou si l'indépendans i amenn antomatikman la dékolonizasyon. Si oui, bann péi konm in takon péi l'afrik nora té fine dékolonizé, libèr azot par rapor l'exploitasyon kolonyal é par la mèm anbèk dann la voi lo dévlopman. Ni oi lindépendans par li mèm i libèr pa bann pèp par raport la dominasyon épi l'exploitasyon kolonyal. Kan i sort par la port é kan i rorant par la fènète i vé pa dir lo dominèr épi lo lésplòitèr lé fine partir.

Astèr ni pé poz anou in késtyon sinp : ni

pé domann anou si la départmantalizasyon l'amenn in pé bienète pou nout pèp, oui sansa non. Biensir ni pé pa dir zordi nout pèp lé éré. Ni pé dir li lé moins maléré ké d'ot mé éré lé pa si fasil ké sa d'ète é kan ou i ékout désèrtin radyo zour pou zour, moi pou moi, ané pou ané, ou lé blijé romark lo rényoné la pa éré pou vrèman. Mé l'indépendans nora pi rann ali éré ? Non si l'indépendans téi marsh pa la min dan la min avèk nout libérasyon épi nout dévlopman.

Lèrla, si ni di, la pa la zénérozité lo dominèr la permète anou d'ète in pé moins maléré ké bonpé d'moun dann bann péi indépendan, mé nout kapasité pou amenn la lite é dopi in bonpé d'zané. Zordi bann sindika la fé lo cospar té dann shomin, plis avan nout parti la amenn lo konba pou l'égalité, dopi dé zané é dé zané nou lé apré amenn in konba kiltirèl é nou la kant mèm ranport désèrtènn viktoir ladan. Dsi lo fron l'anvironeman ni tienbo ni larg pa. La bataye ékonomik sète la ni amenn galman é pou moin, kansréti dsi lo plan téorik nou la fine avans bonpé-astèr i fo la pratik i suiv...

Boudikont, si lé vré nou na poin la responsabilité dann nout péi, si nou na poin léstatu ni vé - pou nou PCR sé plus responsabilité pou plis l'otonomi - ni vanj pou sa é kan ni vanj ni marsh dirékisyon nout libèrté. Pti pa, pti pa n'arivé !

Justin